



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- François CASTEIGNAU
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 29 novembre 2010 5

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

N°2010-501 du 30 novembre 2010

Délégation de signature aux responsables des services départementaux
Pôle ressources. Direction de la logistique..... 27

N°2010-515 du 3 décembre 2010

Délégation de signature aux responsables des services départementaux
Pôle ressources. Direction des services juridiques 28

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES _____

N°2010-505 du 2 décembre 2010

Fermeture temporaire au public de la salle de lecture
des Archives départementales du Val-de-Marne 29

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

N°2010-509 du 2 décembre 2010

Modification de l'agrément n°91-786 du 4 juin 1991 concernant la crèche parentale,
5/7, rue Hyppolite-Pinson à Joinville-le-Pont 30

N°2010-514 du 3 décembre 2010

Modification de l'agrément n°2010-080 du 9 mars 2010 concernant la crèche privée
multi-accueil Les Titounets, 54-56, avenue Pierre-Brossolette au Perreux-sur-Marne..... 31

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

N°2010-513 du 3 décembre 2010

Dotations globales et prix de journées applicables à l'Institut le Val-Mandé, 7, rue Mongenot
à Saint-Mandé, pour les établissements suivants : foyer d'hébergement André-Villette,
foyer de vie Résidence Moi, la vie, foyer de jour André-Villette, SAVS Savie
et SAMSAH Samvabien 32

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES _____

N°2010-506 du 2 décembre 2010

Ouverture d'un avis de recrutement de 9 agents d'entretien qualifiés
de la fonction publique hospitalière 35

N°2010-507 du 2 décembre 2010

Ouverture d'un avis de recrutement de 2 adjoints administratifs
de la fonction publique hospitalière 37

N°2010-508 du 2 décembre 2010

Concours sur titres en vue du recrutement de 5 ouvriers professionnels qualifiés
de la fonction publique hospitalière 39

N°2010-510 du 3 décembre 2010 Concours sur titres en vue du recrutement d'une puéricultrice de classe normale de la fonction publique hospitalière	40
N°2010-511 du 3 décembre 2010 Concours sur titres en vue du recrutement d'un maître-ouvrier de la fonction publique hospitalière	41
N°2010-512 du 3 décembre 2010 Concours sur titres en vue du recrutement d'une aide-soignante de la fonction publique hospitalière	42

ARRÊTÉS CONJOINTS

N°2010-510 du 2 décembre 2010 Commune de Nogent-sur-Marne. Réseau des routes départementales. RD 239 et 239 ^A (ex-RD 42 ^F). Déclassement du domaine public départemental pour classement dans le domaine public communal de la rue de Fontenay.....	43
--	----

Sont publiés intégralement
les délibérations du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n° 93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial

Le texte intégral des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département

Commission permanente

Séance du 29 novembre 2010

DIRECTION DE LA COMMUNICATION _____

2010-20-1 - Reconstitution de dix-huit marchés au titre de l'année 2011.

Prestation de pré-presse
Pellicam

Achat d'espaces publicitaires
Média service MBD France média by design

Distribution en « non-adressé » - 7 secteurs
Adrexo

Distribution en « non-adressé » - Urgence
Espace Impression

Impression
Grenier

Conseil et conception, campagne communication, communication interne
Plan créatif-Participe présent

Conseil et conception, campagne communication, identité visuelle
Plan créatif-Participe présent

Conseil et conception, campagne communication
Pôle architecture et environnement
ANED Anatome

Conseil et conception, campagne communication
Pôle aménagement et développement économique
Plan créatif-Participe présent

Conseil et conception, campagne communication
Politiques transversales
Urcom Acte-là

Conseil et conception, campagne communication
Pôle éducation et culture
Antibruit

Conseil et conception, campagne communication
Pôle enfance et famille
Pôle action sociale et solidarité
Urcom Acte-là

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Mission Europe

2010-20-40 - Mise en place d'une assistance technique 2010-2012 pour l'animation en Val-de-Marne du programme opérationnel francilien du fonds européen pour le développement régional. Dépôt d'une demande de concours au titre de l'action 2 de l'axe 5 FEDER *Soutien à l'animation, l'information et la communication du programme.*

Service des relations internationales

2010-20-41 - Coopération décentralisée avec le Vietnam. Convention avec le préfet de la région Île-de-France portant sur l'attribution d'un cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes concernant un programme pour un appui institutionnel à la mise en place d'une démarche qualité type ISO 17025 adaptée, au sein du laboratoire des eaux du Centre provincial de prévention de la santé (CPPS) de la province de Yen Bai.

2010-20-42 - Coopération décentralisée avec le Niger. Convention avec la communauté urbaine de Zinder. Projet d'étude d'impact environnemental dans le domaine de la gestion et la collecte des déchets sur le territoire de la communauté urbaine de Zinder. Subvention de 15 000 euros.

2010-20-43 - Subventions pour des projets associatifs dans le domaine de la solidarité internationale. 3^e série 2010

BENEFICIAIRE	PROJET	SUBVENTION
Association Sur la Piste Arcueil	Projet de développement socio-économique durable par une revalorisation du patrimoine culturel, du village de Koundou, pays Dogon, au Mali	4 000 €
Association Aidez-nous à vous aider Champigny-sur-Marne	Développement agricole par la création d'une bananeraie, à Madoumba au Cameroun	4 000 €
Association Cercle Action Solidaire et Interculturelle Idriss Epale - Ivry-sur-Seine	Projet d'adduction d'eau potable et assainissement (latrines) à Aplahoué au Bénin	9 000 €
Association Touwacou Fontenay-sous-Bois	Construction d'une école fondamentale de 1 ^{er} cycle, village de Dembala, commune de Sandare, région de Kayes au Mali	4 000 €
Association Développer, former, informer en Île-de-France – DEFIIDF La Queue en Brie	Projet d'insertion socio-économique des jeunes par le développement de la pisciculture à Avrankou au Bénin	4 000 €
ADESAF - Ivry-sur-Seine	Formation hôtelière et de restauration dans les hôtels et campements villageois de Sangha, pays Dogon, Mali	4 000 €
Île-de-France Ukraine Fresnes	Projet de rénovation de toilettes dans les bâtiments des internats de Némiroff et de Braslav en Ukraine	1 200 €
Koumbéné Djiké Vitry-sur-Seine	Projet d'adduction d'eau dans le village de Ouologuéla/Bangassi au Mali	9 000 €

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL _____

Service villes et vie associative

2010-20-29 - Politique de la Ville Développement des équipements de proximité Convention avec la commune de Choisy-le-Roi pour la reconstruction du marché couvert dans le quartier sud/ Briand Pelloutier. Participation financière du Département de 250 000 euros.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI _____

2010-20-58 – Subvention de 222 719 euros à la Communauté d'agglomération de Plaine centrale du Val-de-Marne. Dispositif d'appui aux projets locaux de réalisation d'immobilier d'entreprises destiné aux PME-PMI et jeunes entreprises généralistes et innovantes. Aménagement d'une pépinière-hôtel d'entreprises à destination d'entreprises du secteur de la santé dans le centre commercial de l'Échat à Créteil.

2010-20-59 - Subvention de 55 000 euros à l'association Comité de bassin d'emploi du sud val-de-marnais (CBE). Convention 2010.

2010-20-60 - Subvention de 5 000 euros à la Ville de Vitry-sur-Seine. Organisation de forums emploi.

DIRECTION DE L'HABITAT _____

Service aides à l'habitat social

2010-20-32 - Aide départementale pour la réalisation des opérations d'aménagement des espaces publics. Subvention de 791 630 euros à la Ville de Thiais. Rénovation urbaine Les Grands-Champs.

2010-20-33 - Intervention du Département en faveur du logement locatif social. Subvention de 585 000 euros au Moulin vert, entreprise sociale pour l'habitat. Réalisation d'une opération de construction neuve acquise en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), comprenant 100 logements locatifs sociaux collectifs, avenue du Président-John-Fitzgerald-Kennedy à Villeneuve-Saint-Georges.

2010-20-34 - Intervention du Département en faveur du logement locatif social. Subvention globale de 382 477 euros à Valophis Habitat, office public de l'habitat du Val-de-Marne. Réalisation d'une opération de construction sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés 73, boulevard de Bellechasse comprenant 25 logements collectifs sociaux à usage locatif financés en PLUS (20) et en PLAI (5). Réalisation d'une opération de construction d'un foyer d'hébergement pour personnes handicapées sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, 73, boulevard de Bellechasse comprenant 25 logements financés en PLUS.

2010-20-35 - Intervention du Département en faveur du logement locatif social. Subvention de 580 000 euros à la société Efidis, établissement social pour l'habitat. Réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble, 21/33, rue Émile-Zola - Résidence de Bourgogne à Villejuif comprenant 97 logements locatifs sociaux collectifs dont 78 financés en PLUS et 19 en PLAI.

2010-20-36 - Intervention du Département en faveur du logement locatif social. Subvention de 1 146 621,02 euros à l'Immobilière 3F. Réalisation d'une opération de construction d'une résidence pour jeunes travailleurs à Fresnes, rue des Frères-Lumière comprenant 152 logements locatifs sociaux à usage locatif, financés en PLUS (30) et en PLAI (122).

2010-20-37 - Intervention du Département en faveur du logement social. Subvention de 75 000 euros à la société Efidis, établissement social pour l'habitat. Réalisation, dans le cadre d'une offre sociale nouvelle, d'une opération de construction neuve dénommée Coteau des Sarrazins Sud, comprenant 9 logements financés en PLA d'Intégration, située dans la ZAC des Sarrazins à Créteil.

2010-20-38 - Intervention du Département en faveur du logement social. Subvention de 420 000 euros à l'Athégienne, entreprise sociale de l'habitat. Réalisation d'une opération de construction neuve, comprenant 50 logements locatifs sociaux collectifs, 34, avenue du Président John-Fitzgerald-Kennedy, à la Fontaine Saint-Martin, à Villeneuve-Saint-Georges.

2010-20-39 - Réhabilitation du parc locatif social. Décision définitive de financement. Subvention de 44 942,38 euros à l'Office public de l'habitat de Vitry-sur-Seine. Réfection d'un ensemble de 11 ascenseurs, dont 6 pour le groupe Roger-Derry et 5 ascenseurs de résidences pour personnes âgées, Henri-Barbusse, Lucien-Français, Paul-et-Noémie-Froment à Vitry-sur-Seine.

DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS _____

Direction adjointe chargée des stratégies de déplacement et des développements de réseaux

2010-20-55 - Mise en œuvre du schéma départemental des itinéraires cyclables. Convention avec la Ville de Saint-Maurice. Financement de la réalisation d'une zone 30 et d'une voie verte dans le quartier Montgolfier. Subvention de 43 326 euros.

Direction chargée de l'administration et des finances

2010-20-56 - Budget 2010 de la direction des transports, de la voirie et des déplacements. Affectation des autorisations de programme (A.P.) globales relatives aux programmes de conservation du réseau routier départemental.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2010-1 – 1.5.5. du 1^{er} février 2010 relative au budget des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'exercice 2010 ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2010-5 – 1.1.1. du 11 octobre 2010 relative au budget supplémentaire pour l'exercice 2010 ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attribution à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : Décide de réaffecter l'autorisation de programme (A.P.) votée par la Commission permanente sur deux opérations individuelles telles qu'identifiées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Programme de conservation du réseau routier départemental
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23151.2

AP votée (en M€)	CP < 2010	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
48,45	16,32	11,00	8,00	13,14

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	24,40	50 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	24,05	50 %

	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation	Observations
AP affectée à :	RD94 Villeneuve-Saint-Georges, avenue Churchill, entre RN6 et la rue Saint-Exupéry	0,150	0,070	Seule une portion a été réalisée. Crédits supplémentaires estimés pour prolonger la section traitée
	RD148 Vitry-sur-Seine, avenue du Moulin-de-Saquet	0,200	0,160	Revêtement de cette voie permettant de relier les RD5 et RD7 + intégration d'opérations de sécurité
	RD223B Ivry-sur-Seine, rue Marcel-Hartman	0,230	-0,230	Opération annulée
TOTAL affecté par la présente délibération :			0,00	0 %
Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations			24,05	49,63 %

2010-20-57 - Reconduction pour 2011 de marchés de travaux et fournitures de prestations techniques pour l'entretien de la voirie départementale et la gestion des trafics routiers.

Opérations de voiries départementales et aménagements routiers.

Travaux de sondages géotechniques :

Abrotec/Sogéo Expert (GS)

Fourniture et travaux de reprographie pour les opérations d'infrastructures routières et pour les activités en matière d'aménagement du territoire et de développement économique :

Demaille

Transport en commun en site propre Pompadour-Sucy-Bonneuil.

Travaux divers et espaces verts :

Eurovert/Valentin

Fourniture et pose de signalisation verticale - Tous lots :

Lacroix Signalisation

Maintenance des équipements dynamiques de régulation du trafic

Séméru/Élale

Nettoyage des ensembles de signalisation :

GSF Atlas

Fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés:

Colas IDF Normandie/Screg IDF Normandie/ VTMTPE Eiffage Établissement APPIA,
Emulithe, Jean Lefebvre

Travaux de modification et de remise en état de la signalisation de direction sur les RN11 et RD du Val-de-Marne

Nord Signalisation, Lacroix Signalisation, SES, Signature Industrie

Mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) pour les opérations de génie civil :

Francis Klein

Travaux de régulation du trafic. Équipement de détection du trafic :
El-Ale

Travaux d'entretien courant, d'instrumentalisation, de surveillance, de pré-diagnostic, de préconisation et de contrôle de travaux sur ouvrages d'art :
Structure et Réhabilitation / RIM / AVR (GS)

Réalisation d'études de déplacement sur le département du Val-de-Marne :
CD VIA / Aximum / Ségic Ingénierie (GS)

Fourniture d'équipement de protection individuelle :
Henri Bricout

Travaux de régulation du trafic. Maintenance des équipements de transmission :
El-Ale

Éclairage public, signalisation tricolore.
Travaux divers sur routes départementales du Val-de-Marne
Gallet Delage/Cegelec, El-Ale/Inéo Infra, Satelec/Prunevieuille

Travaux de régulation du trafic. Exploitation traficielle Parcival :
Signalisation Trafic Contrôle

Travaux d'entretien et d'urgence, de conservation et d'amélioration des routes départementales :
Les Pavés de Montrouge/SPTP&TP (GS), Colas IDFN/France Travaux, SNTTP/SETP,
Valentin Environnement et TP, Eiffage TP/Cullier, UCP, Société nouvelle Vallet/Teraf,
RAIF/VTMPT

Réalisation d'enquêtes de circulation :
CPEV / CD VIA / Aximum / Ségic Ingénierie (GS)

Travaux de signalisation horizontale.
Travaux d'entretien et de mise en œuvre des marquages routiers :
Aximum, Zebra Application, GTU, Linéa BTP

Entretien, réparation et intervention d'urgence sur les ouvrages d'art du département
POA (mandataire)/Urbain de Travaux, Eiffage TP Réseaux (mandataire)/Eiffage TP

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT _____

Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier

2010-20-51 - Convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et de régions (FNCCR) pour la réalisation d'une analyse comparative de services d'assainissement collectif, portant sur les données de l'exercice 2009.

2010-20-52 - Convention avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne pour sa participation au Festival de l'Oh ! 2010.

2010-20-53 - Convention avec l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS). Organisation du Festival de l'Oh ! 2010

2010-20-54 - Reconduction pour l'année 2011 des marchés passés pour la direction des services de l'environnement et de l'assainissement.

*Travaux de réparation et interventions de maintenance des équipements des vantelleries,
métrallerie des stations du réseau d'assainissement
Axeau, Satelec/Inéo*

DIRECTION DES BÂTIMENTS _____

Service administratif et financier

2010-20-47 - Marché avec l'entreprise Étrandex (passé en procédure adaptée). Travaux de rénovation de la crèche Louise-Michel à Villiers-sur-Marne - Lot 4 : Étanchéité toitures terrasses.

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE _____

Service administratif et financier

2010-20-48 - Reconduction de marchés pour l'année 2011 de la direction des espaces verts et du paysage.

*Entretien des espaces verts du parc départemental Petit-Leroy à Chevilly-Larue :
Robert*

*Entretien des parcelles d'espaces verts du parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine :
Desouche*

*Contrôle et de maintenance de jeux d'extérieurs et des équipements sportifs
implantés dans divers sites départementaux :
Récré'action*

*Achat de fournitures en bois pour l'entretien
et l'aménagement des espaces verts départementaux
Bernard Bois*

*Travaux préparatoires aux plantations d'alignement sur les routes départementales
et nationales d'intérêt locales
Valentin*

*Entretien des espaces extérieurs des établissements sanitaires et
sociaux et autres bâtiments départementaux
Art et Création (secteur est), ISS Espaces Verts (secteur ouest)*

*Entretien préventif et correctif des réseaux d'éclairage des parcs départementaux
Forclum IDF*

*Entretien général des arbres dans les parcs et espaces extérieurs départementaux
Forêt de l'Île-de-France (secteur est), Mabillon (secteur ouest)*

*Collecte, transfert et traitement des déchets des parcs départementaux
Tais*

*Entretien horticole sur divers espaces verts départementaux
Universal Paysage*

*Surveillance des parcs et sécurité des personnes et des biens sur les parcs départementaux
Altair*

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service administratif et financier

2010-20-30 - Abondements aux dotations aux collèges publics pour l'année 2010.

FONCTIONNEMENT

1. Éducation physique et sportive :1) *Subventions pour le transport des élèves vers les installations sportives*

Sur présentation des factures afférentes à la location de structures sportives ou de frais de location de cars, les budgets des collèges suivants pourront être abondés, dans la limite des montants tels qu'indiqués ci-dessous :

– collège Henri-Barbusse à Alfortville.....	14 000 €
– collège Léon-Blum à Alfortville	7 000 €
– collège Liberté à Chevilly-Larue	7 560 €
– collège Henri-Matisse à Choisy-le-Roi	13 500 €
– collège Louis-Issaurat à Créteil	1 300 €
– collège Amédée-Laplace à Créteil	16 000 €
– collège Édouard-Branly à Nogent-sur-Marne	9 500 €
– collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne	6 500 €
– collège Jules-Ferry à Villeneuve-le-Roi	8 565 €
– collège Jules-Ferry à Villeneuve-Saint-Georges	24 000 €
– collège Danielle-Casanova à Vitry-sur-Seine	1 500 €

2) *Autres subventions*

– collège Lucie-Aubrac à Champigny-sur-Marne	24 000 €
– collège Amédée-Laplace à Créteil	2 160 €

2. Chapitre « B » – Viabilisation :

– collège Dulci-September à Arcueil	5 000 €
– collège Amédée-Dunois à Boissy-Saint-Léger	13 000 €
– collège Paul-Éluard à Bonneuil-sur-Marne.....	10 000 €
– collège Paul-Vaillant-Couturier à Champigny-sur-Marne	12 000 €
– collège Lucie-Aubrac à Champigny-sur-Marne	6 000 €
– collège Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne	8 000 €
– collège Nicolas-Boileau à Chennevières-sur-Marne	5 000 €
– collège Jules-Vallès à Choisy-le-Roi	6 000 €
– collège Victor-Hugo à Créteil.....	10 000 €
– collège Louis-Issaurat à Créteil	5 000 €
– collège Simone-de-Beauvoir à Créteil.....	3 000 €
– collège Saint-Exupéry à Fresnes.....	5 000 €
– collège Chevreul à l'Haÿ-les-Roses.....	20 000 €
– collège Georges-Politzer à Ivry-sur-Seine	3 500 €
– collège Jean-Charcot à Joinville-le-Pont	3 000 €
– collège de Lattre au Perreux-sur-Marne.....	1 000 €
– collège Pierre-Brossolette au Perreux-sur-Marne	2 000 €
– collège Janusz-Korzack à Limeil-Brévannes.....	10 000 €
– collège Antoine-Condorcet à Maisons-Alfort	20 000 €
– collège Jules-Ferry à Maisons-Alfort	7 000 €
– collège Simone-Veil à Mandres-les-Roses	5 000 €
– collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne	6 400 €
– collège Robert Desnos à Orly.....	8 000 €

- collège Jacques-Offenbach à Saint-Mandé	2 000 €
- collège Camille-Pissarro à Saint-Maur-des-Fossés	1 000 €
- collège Fernande-Flagon à Valenton	20 000 €
- collège du Centre-Aimé-Césaire à Villejuif	30 000 €
- collège Pasteur à Villejuif	3 000 €
- collège Les Prunais à Villiers-sur-Marne	2 000 €
- collège Saint-Exupéry à Vincennes	1 000 €
- collège François-Rabelais à Vitry-sur-Seine	3 000 €
- collège Jean-Perrin à Vitry-sur-Seine	2 000 €

4. Chapitre « C »- Entretien :

- collège Amédée-Dunois à Boissy-Saint-Léger	2 000 €
- collège Henri-Cahn à Bry-sur-Marne	6 000 €
- collège Willy-Ronis à Champigny-sur-Marne	2 000 €
- collège Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne	2 000 €
- collège Jules-Vallès à Choisy-le-Roi	1 600 €
- collège Louis-Issaurat à Créteil	5 000 €
- collège Victor-Hugo à Créteil	7 000 €
- collège Simone-de-Beauvoir à Créteil	10 000 €
- collège Pierre-Brossolette au Perreux-sur-Marne	3 500 €
- collège Antoine-Condorcet à Maisons-Alfort	13 000 €
- collège Simone-Veil à Mandres-les-Roses	2 000 €
- collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne	2 000 €
- collège Jacques-Offenbach à Saint-Mandé	2 000 €
- collège Decroly à Saint-Mandé	5 500 €
- collège Camille-Pissarro à Saint-Maur-des-Fossés	1 000 €
- collège Fernande-Flagon à Valenton	10 000 €
- collège Pierre-Brossolette à Villeneuve-saint-Georges	1 000 €
- collège Pierre-et-Marie-Curie à Villiers-sur-Marne	5 000 €

5. Chapitre "D" - Autres charges générales :

a) taxes sur les déchets assimilés ménagers :

- collège Henri-Matisse à Choisy-le-Roi	1 730 €
- collège Jules-Vallès à Choisy-le-Roi	4 642 €
- collège Émile-Zola à Choisy-le-Roi	1 899 €
- collège Molière à Ivry-sur-Seine	3 382 €
- collège Georges-Politzer à Ivry-sur-Seine	3 382 €
- collège Romain-Rolland à Ivry-sur-Seine	3 000 €
- collège Henri-Wallon à Ivry-sur-Seine	3 000 €
- collège Jean-Charcot à Joinville-le-Pont	3 334 €
- collège Pierre-et-Marie-Curie à Villiers-sur-Marne	4 083 €
- collège Gustave-Monod à Vitry-sur-Seine	5 760 €
- collège Jean-Perrin à Vitry-sur-Seine	4 390 €
- collège Jules-Vallès à Vitry-sur-Seine	6 805 €

b) divers :

- collège Condorcet à Maisons-Alfort	2 540 €
- collège Saint-Exupéry à Vincennes	5 000 €

Demi-pension

- collège Romain-Rolland à Ivry-sur-Seine	7 500 €
---	---------

Dispositifs-relais

- collège Clément-Guyard à Créteil	1 100 €
--	---------

INVESTISSEMENT

1. Équipement en casiers :

– collège Simone-de-Beauvoir à Créteil	3 600 €
– collège Louis-Issaurat à Créteil	3 600 €
– collège Joliot-Curie à Fontenay-sous-Bois	3 600 €
– collège Louis-Pasteur à Villejuif.....	3 600 €
– collège Jules-Ferry à Villeneuve-Saint-Georges	3 600 €
– collège Le Parc à Sucy-en-brie	3 600 €

2. Matériel d'entretien des collèges :

Équipement en auto-laveuses ou mono-brosses :

– collège Willy-Ronis à Champigny-sur-Marne	7 915 €
– collège Pierre-de-Ronsard à l'Haÿ-les-Roses	5 500 €
– collège Daniel-Féry à Limeil-Brévannes.....	9 585 €
– collège Les Closeaux à Rungis	2 907 €
– collège Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine.....	5 000 €
– collège Lakanal à Vitry-sur-Seine.....	4 800 €
– collège Gustave-Monod à Vitry-sur-Seine.....	8 000 €

Équipement en chariots de ménage complets :

– collège Willy-Ronis à Champigny-sur-Marne	1 480 €
– collège Henri-Wallon à Ivry-sur-Seine.....	1 110 €
– collège Georges-Politzer à Ivry-sur-Seine	370 €
– collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne.....	740 €

Autres matériels :

– collège Willy-Ronis à Champigny-sur-Marne	418 €
– collège Henri-Wallon à Ivry-sur-Seine.....	99 €

Équipement en aspirateurs à eau ou à poussière :

– collège Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne	6 680 €
– collège Henri-Wallon à Ivry-sur-Seine.....	624 €

3. Équipement des ateliers SEGPA :

– collège Janusz-Korczak à Limeil-Brévannes.....	15 000 €
--	----------

4. Équipement des collèges en technologie :

– collège Henri-Wallon à Ivry-sur-Seine.....	5 000 €
– collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne.....	5 000 €
– collège Guy-Môquet à Villejuif	5 000 €
– collège Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine.....	5 000 €
– collège Gustave-Monod à Vitry-sur-Seine.....	5 000 €

5. Équipement des collèges en sciences de la vie et de la terre et sciences physiques :

– collège Eugène-Cheveul à L'Haÿ-les-Roses	7 000 €
– collège Antoine-Watteau à Nogent-sur-Marne.....	4 000 €

6. Équipement infirmerie :

- collège Daniel-Féry à Limeil-Brévannes..... 1 500 €
- collège Jean-Lurçat à Villejuif..... 1 500 €
- collège Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine..... 1 500 €

5. Équipement collèges neufs ou restructurés :

- collège Antoine-Condorcet Maisons-Alfort..... 8 500 €

7 Divers :

- collège Paul-Éluard à Bonneuil-sur-Marne..... 3 000 €
- collège Edmond-Nocard à Saint-Maurice..... 900 €
- collège Decroly à Saint-Mandé..... 4 000 €

2010-20-31 - Conventions avec la commune de Charenton-le-Pont et subvention de 450 000 € pour la réhabilitation du gymnase Guérin et subvention de 448 000 € pour la construction du gymnase Tony-Parker.

DIRECTION DE LA CULTURE _____

Cellule administrative et financière

2010-20-2 - Subvention de 10 000 euros à l'association l'Industrie du Rêve. Organisation de la 11^e édition de son festival.

Service accompagnement culturel du territoire

2010-20-5 - Subvention de 48 020 euros à l'association Voyages en marionnettes, pôle de la marionnette en Val-de-Marne, implanté à Fontenay-sous-Bois, pour l'exercice 2010 et avenant à la convention triennale 2008-2009-2010.

2010-20-6 - Subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Ville d'Ablon-sur-Seine pour le développement de son action culturelle.

Service soutien à l'art et à la vie artistique

2010-20-7 - Fonds d'aide aux projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant. 2^e série 2010.

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION THÉÂTRALE

- Association Arts Diffusion pour *Esthétique de la folie*..... 9 000 €
- Association Nos Autres pour la Compagnie Le GdRA pour *Nour*..... 13 500 €
- Compagnie Barbès 35 pour *As You Like It, Comme il vous plaira*..... 10 000 €

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION CHORÉGRAPHIQUE

- Compagnie Mille Plateaux Associés pour *Ne pas toucher aux œuvres*..... 13 600 €
- Compagnie Retouramont pour *Ligne de cordes*..... 13 000 €
- Compagnie Alternancia pour *Hommes et Femmes du Sud*..... 5 000 €
- Compagnie L'Archanthrope pour *Même à moi revenue (II), je reste partie*..... 7 000 €

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION MUSICALE

– Association Musiques de Notre Temps pour <i>Requiem</i>	5 000 €
– Association Jazz en Face pour <i>Eco Time</i>	3 000 €
– Association AB Lib Production pour <i>Oboréades</i>	3 000 €
– Artis Diffusion pour <i>Chat Perché</i>	15 000 €

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION MUSICALE

– La Muse en Circuit pour <i>Le Voyage cosmique</i>	7 000 €
– Association Inouïe pour <i>Zoom</i>	4 000 €
– Centre culturel communal de Cachan pour <i>Ze Blue Note</i>	10 000 €
– Association Sea Art pour <i>L'Or</i>	8 000 €

Musée départemental d'art contemporain MAC/VAL

2010-20-3 - Acquisitions du MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne. 2^e série 2010.

Oeuvres de Ange Leccia et Dominique Gonzalez-Foerster (Caméra Lucida Productions), Antoinette Ohanessian (Galerie Alain Gutharc), Halida Boughriet (à l'artiste), Pierre Buraglio (Studio Franck Bordas), Vincent Olinet (Galerie Laurent Godin) et Bertille Bak (Galerie Xippas).

2010-20-4 - Convention avec la chorégraphe Blanca Li, en qualité d'artiste associée du Centre chorégraphique national (CCN 94) et la Maison des arts et de la culture de Créteil (MAC Créteil) pour la programmation du festival Danse et Cinéma du 5 au 7 novembre 2010.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES VILLAGES DE VACANCES_____

Service de la jeunesse

2010-20-9 - 1^{re} série des projets labellisés dans le cadre de l'initiative *Un « notre » monde* 2010.

ANNEXE 1

Au-delà des limites - Choisy-le-Roi	Débats, Rencontres, Repas convivial	1 200 €
Hors norme - Choisy-le-Roi	Manifestation culturelle	1 200 €
Office municipal de la culture Maisons-Alfort	Exposition, Projection, Tournoi solidaire	3 000 €
Alors on le fait - Saclay	Concert, Ateliers solidaires	2 300 €
Oxyjeunes - Champigny-sur-Marne	Rencontres, Débats, Exposition photos	1 200 €
Quartiers dans le monde - Orly	Formation vidéo, Animation enfants, Témoignage, Débats	1 200 €
Jeunes France Afrique Vitry-sur-Seine	Théâtre, Débats, Danse	800 €
Imal Itil - Bonneuil-sur-Marne	Soirée de restitution du projet femmes	1 000 €
Culturelle algérienne - Alfortville	Exposition photos, Projection film, Chant, Repas	1 500 €
Idées Madagascar - Ivry-sur-Seine	Exposition photos, Sensibilisation commerce équitable	600 €
Orange fleurs d'espoir - Ivry-sur-Seine	Organisation d'une rencontre-débat, Projection	2 000 €

Indépendanse - Vitry-sur-Seine	Danse, Exposition photos, Projection de film	1 000 €
Interre action - Ivry-sur-Seine	Exposition itinérante en vue du Forum Social Mondial DAKAR 2011	1 200 €
Savoir donner - Cachan	Exposition photos, Repas, Concert solidaire, Danse	1 200 €
Associationslum Actions In Delhi	Théâtre, Débats, danse, Projection	750 €
Nuevo concepto latino - Fontenay-sous-Bois	Rencontre culturelle et solidaire	1 500 €
Aptas - Gentilly	Film, Exposition, Concert, Stands	3 000 €
Cinéma du Palais - Créteil	Festival du cinéma solidaire	3 200 €
Musiques au comptoir Fontenay-sous-Bois	Manifestation culturelle et solidaire	2 800 €
Phelbs Prod Choisy-le-Roi	Projection de film, Débats, Concert	3 500 €
Action création - Créteil	Projection de film, Débats, Concert	1 200 €
Images urbaines - Villiers-sur-Marne	Documentaire sur Un Notre Monde	3 500 €
DACSJ - Vitry-sur-Seine	Programme de formation et de rencontres socioculturelles	1 500 €
Ebony and ivory - Paris	Manifestation culturelle SOLIDANSE	3 000 €
Solidarité pour tous - Créteil	Echanges culturels et solidaires	2 300 €
Solidarité jeunesse - Vitry-sur-Seine	Manifestation culturelle, Interventions dans les collèges	1 800 €
Djallaba - Choisy-le-Roi	Manifestation culturelle avec l'Université de Créteil	1 800 €
Rafamiray - Bry-sur-Marne	Programme de rencontres culturelles et solidaires	1 000 €
FNAFA - Fontenay-sous-Bois	Exposition, Projection, Rencontre-débat	1 500 €
Les Bergers en scène Ivry-sur-Seine	Exposition photo, Organisation d'une manifestation culturelle	4 000 €
Prunert - Ivry-sur-Seine	Débats, Rencontres, Repas	1 000 €
Comité Palestine nord 94 Fontenay-sous-Bois	Organisation d'une rencontre-débat, Projection	500 €
Actions citoyennes - Orly	Exposition, Témoignages, Manifestation culturelle	2 000 €
83ième avenue - Fresnes	Manifestation culturelle et solidaire	1 800 €
RVB - Fontenay-sous-Bois	Café solidaire	2 000 €
FFDD - Vitry-sur-Seine	Organisation de rencontre-débat, Projection, Formation au montage de projet et accompagnement	1 200 €
Madafra - Villiers-sur-Marne	Programme d'échanges, Soirée culturelle	1 000 €
Collectif enfant Algérie - Orly	Concert solidaire	2 000 €
Fenneks star - Cachan	Repas solidaire	1 500 €
Il était une fois dans l'oued Saint-Mandé	Rencontre avec différents partenaires	500 €

Collectif Equitess Fontenay-sous-Bois	Chant, Danse, Spectacle	800 €
Enjeu - Villejuif	Repas solidaire	800 €
La bouilloire - Cachan	Animation, Débats	500 €
Avara - Fresnes	Projection, Dégustation, Exposition	350 €
France Afrik Terre 2 Kultur Villiers-sur-Marne	Concert solidaire, Programme de formation	800 €
Forum social d'Ivry - Ivry-sur-Seine	Echange par vidéo conférence	1 000 €
Fifty fifty - Villiers-sur-Marne	Soirée culturelle	1 500 €
Micko foundation pour Haïti Ivry-sur-Seine	Concert solidarité	1 800 €

ANNEXE 2

Au-delà des limites Choisy-le-Roi	4 partenaires algériens	4 000 €
Alors on le fait - Saclay	1 partenaire burkinabé	1 200 €
Quartiers dans le monde - Orly	3 partenaires palestiniens	3 600 €
Jeunes France Afrique Vitry-sur-Seine	3 partenaires burkinabés	3 200 €
Association Orange fleurs d'espoir Ivry-sur-Seine	3 partenaires vietnamiens	2 000 €
Nuevo Concepto Latino Fontenay-sous-Bois	1 partenaire chilien	1 200 €
Association APTAS - Gentilly	2 partenaires maliens et 2 partenaires sénégalais	4 800 €
Cinéma du Palais - Créteil	6 partenaires européens.	2 800 €
Action Création - Créteil	6 partenaires congolais/ burkinabés/sénégalais	4 600 €
Association DACSJ - Vitry-sur-Seine	4 partenaires ivoiriens/ maliens	4 200 €
Association Fii Ak Feneen Vitry-sur-Seine	2 partenaires sénégalais	2 600 €
Association Djallaba - Choisy-le-Roi	2 partenaires béninois	2 400 €
Office municipal de la jeunesse/Vitry yo - Vitry-sur-Seine	4 partenaires sud-africains/tanzaniens	4 800 €
Association Rafamiray - Bry-sur- Marne	5 partenaires malgaches	4 000 €
Les Bergers en scène Ivry-sur-Seine	8 partenaires cubains	12 000 €
Association Prunert - Ivry-sur-Seine	4 partenaires brésiliens	3 200 €
Association Sow Villeneuve-Saint-Georges	1 partenaire égyptien	1 200 €
Association FFDD - Vitry-sur-Seine	4 partenaires kenyans/congolais	4 200 €
Madafra - Villiers-sur-Marne	3 partenaires malgaches	3 000 €
Collectif Equitess Fontenay-sous-Bois	6 partenaires uruguayens/congolais	4 000 €

Il était une fois dans l'oued Saint-Mandé	3 partenaires nigériens	4 000 €
Enjeu - Villejuif	2 partenaires algériens	1 200 €
Afrik Terre 2 Kultur Villiers-sur-Marne	3 partenaires maliens	2 000 €
Emmaüs - Le Plessis-Trévisé	5 partenaires bosniaques	3 000 €
Association CSB - Vitry-sur-Seine	2 partenaires sénégalais	2 400 €

Service des sports

2010-20-10 - Actions du Conseil général dans le domaine de la santé des sportifs. Convention avec l'université Paris-Est-Créteil. Subvention annuelle prévisionnelle de 49 000 euros.

2010-20-11 - Challenges du Président du Conseil général. Subventions aux comités sportifs ou associations départementales pour l'acquisition de matériel destiné à être mis à disposition des associations sportives qui leur sont affiliées. 3^e série 2010.

Comité départemental d'aviron.....	15 677 €
Comité départemental de canoë-kayak.....	12 848 €
Comité départemental de voile.....	9 586 €
Comité départemental d'escrime.....	13 000 €

2010-20-12 - Subventions pour l'organisation des 44^{es} Jeux sportifs du Val-de-Marne. 2^e série 2010.

Ville d'Ablon-sur-Seine	1 200 €
OMS d'Alfortville	4 000 €
Ville d'Arcueil	3 000 €
Ville de Boissy-saint-Léger	400 €
Ville de Bonneuil-sur-Marne	1 800 €
Ville de Bry-sur-Marne	1 690 €
OMS de Champigny-sur-Marne.....	2 410 €
Ville de Chevilly-Larue	993 €
Ville de Choisy-le-Roi	9 000 €
Ville de Créteil.....	1 700 €
Ville de Gentilly	878 €
Ville d'Ivry-sur-Seine	800 €
Ville de Joinville-le-Pont.....	1 834 €
Ville de Limeil-Brévannes	580 €
Ville de Maisons-Alfort.....	2 600 €
Ville de Nogent-sur-Marne.....	2 302 €
OMS de Noisieu	464 €
Ville d'Orly.....	1 000 €
Ville d'Ormesson-sur-Marne.....	657 €
Ville du Perreux-sur-Marne.....	3 550 €
OMS du Plessis-Trévisé	510 €
Ville de La Queue-en-Brie	6 000 €
Ville de Saint-Mandé.....	410 €
Ville de Saint-Maur-des-Fossés	9 310 €
OMS de Sucy-en-Brie.....	1 645 €
Ville de Thiais	700 €
Ville de Valenton.....	6 500 €
Ville de Villecresnes.....	1 500 €
Ville de Villejuif.....	4 000 €
Ville de Villeneuve-le-Roi.....	3 000 €

Ville de Villeneuve-Saint-Georges	1 500 €
Ville de Vincennes	2 228 €
Ville de Vitry-sur-Seine	3 600 €
Communauté du Plateau Briard	5 000 €

2010-20-13 - Subventions de fonctionnement aux associations sportives départementales. 2^e série 2010.

Comité départemental de BASKET-BALL	10 100 €
~ de BILLARD	2 538 €
~ d'ESCRIME	5 600 €
~ EPMM sport pour tous.....	2 800 €
~ de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	7 400 €
~ de la FSCF	8 500 €
~ de NATATION	7 500 €
~ de SQUASH DU VAL-DE-MARNE – Codep 94 squash	3 600 €
~ de TIR SPORTIF DU VAL-DE-MARNE	3 500 €
~ de SAVATE BOXE FRANÇAISE	6 100 €

2010-20-14 - Subventions de fonctionnement aux associations sportives locales. 3^e série 2010.

ABLON-SUR-SEINE	
Cercle olympique de Villeneuve/Ablon	625,00 €
Club nautique Ablon	575,00 €
Boxing Club de Villeneuve/Ablon.....	254,25 €
Samouraï Club Ablon	150,00 €
Salsa caliente	200,00 €
L'HAY-LES-ROSES	
Club athlétique de l'Haÿ tennis	2 000,00 €
Club athlétique de l'Haÿ gymnastique	1 500,00 €
Club athlétique de l'Haÿ judo	2 000,00 €
Club athlétique de l'Haÿ squash	2 000,00 €
Club athlétique de l'Haÿ handball	1 700,00 €
Club athlétique de l'Haÿ tennis de table	1 074,95 €
MAROLLES EN BRIE	
Étoile marollaise	350,00 €
Football club de Marolles	575,55 €
Handball club de Marolles	300,00 €
Judo club de Marolles.....	400,00 €
Rencontres marollaise.....	150,00 €
SAINT-MAURICE	
A.S. collège Edmond-Nocard	456,45 €
Badminton club de Saint-Maurice.....	912,90 €
Amicale bouliste de Charenton/Saint-Maurice	693,80 €
Rugby Charenton/Maisons-Alfort/Saint-Maurice	798,80 €
Club de Saint-Maurice tennis de table.....	1 430,70 €
Still Hip Hop	150,00 €
Saint-Maurice omnisports club (SMOC).....	665,95 €
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	
Kos (A.S.V.A.T.M.)	300,00 €
Athle attitude.....	300,00 €
Association culturelle et sportive portugaise (ACSP)	300,00 €
Avenir nautique villeneuvois	1 550,00 €
B.V.B. Rugby	600,00 €
Club omnisport centre hospitalier	100,00 €
Créer Capoeira	200,00 €
Les filibustiers foot et flag américain	400,00 €
Football club des cheminots villeneuvois	1 300,00 €
Haltérophilie club villeneuvois.....	200,00 €

Hippocampe plongée.....	500,00 €
Jeunesse sportive Bois-Matar	300,00 €
Judo club villeneuvois.....	1 000,00 €
Karate club villeneuvois	300,00 €
L'ormoise de Villeneuve-Saint-Georges	1 000,00 €
Sully tae kwendo club villeneuvois	200,00 €
Tennis club des cheminots villeneuvois	500,00 €
Team 94 villeneuvoise.....	600,00 €
Usep 94 section villeneuvoise.	200,00 €
Villeneuve-Saint-Georges football club	613,00
Viv'gym	250,15 €

VITRY-SUR-SEINE

A.S. collège Gustave-Monod.....	100,00 €
A.S. collège Jules-Vallès	170,00 €
A.S. collège Jean-Perrin.....	115,00 €
A.S. collège Aldophe-Chérioux.....	70,00 €
A.S. lycée Jean-Macé.....	190,00 €
A.S. collège Lakanal.....	75,00 €
A.S. lycée Aldophe-Chérioux.....	180,00 €
A.S. lycée Jean-Jacques-Rousseau.....	50,00 €
A.S. lycée Camille-Claudé	50,00 €
Avenir sportif de Vitry.....	355,00 €
Club athlétique de Vitry.....	1 915,00 €
Entente sportive de Vitry.....	24 642,50 €
Aéronautique Marcel-Laurent	210,00 €
Union des associations de portugais de Vitry.....	250,00 €
Quatre Plus escalade et loisir de montagne.....	340,00 €
O.k. Vitry (hockey sur glace)	80,00 €
L'Étoile bleue football.....	60,00 €
Association sportive et culturelle Vitry (ASCV) Olympus.....	235,00 €
Vélo club Auber	50,00 €
Association sportive Dos nortenhos	80,00 €
Association sportive Arrighi	60,00 €

2010-20-15 - Subventions pour la participation à des compétitions internationales de haut niveau. 10^e série 2010.

union sportive de Créteil squash	Milo all star junior du 8 au 12 juin 2010 (Malaisie)	950 €
Judo Club de Maisons-Alfort	Great britain world cup à Birmingham du 2 au 3 octobre 2010	750 €
	XVIII Lido di roma (world cup) à Rome (Italie) du 2 au 3 octobre 2010	720 €
Red Star Club de Champigny-sur-Marne	Coupe du Québec du 24 au 27 juin 2010 au Québec (Canada)	350 €

2010-20-16 - Subventions pour l'acquisition de matériel pour les sections sportives des collèges du Val-de-Marne. 1^{re} série 2010.

COLLÈGE	DISCIPLINE	TYPE DE MATÉRIEL	SUBVENTION
Elsa-Triolet Champigny-sur-Marne	Tir à l'arc	Arcs, viseurs et étuis	670 €
Camille-Pissarro Saint-Maur-des-Fossés	Handball	Maillots et shorts	220 €
Henri-Wallon Ivry-sur-Seine	Handball	Ballons, cerceaux, chronomètres	215 €

Willy-Ronis Champigny-sur-Marne	Volley-ball	Shorts et maillots	700 €
Willy-Ronis Champigny-sur-Marne	Handball	Shorts et maillots	844 €
Jean-Macé Fontenay-sous-Bois	Escalade	Systèmes d'assurances	96 €
Pierre-Brossolette Le Perreux-sur-Marne	Aviron	Ergomètre et combinaisons	1846 €
Victor Duruy Fontenay-sous-Bois	Tennis de table	Mini-haies et cordes à sauter	138 €
Jean Charcot Joinville-le-Pont	Aviron	Combinaisons d'aviron	1 200 €
Paul Valéry - Thiais	Tennis	Balles de tennis et appareils de musculation	577 €
Paul Valéry - Thiais	Aerobic	Steps	510 €

2010-20-17 - Subventions pour les déplacements aux compétitions des équipes et des sportifs inscrits dans les sections sportives (agrées par l'Inspection académique) des collèges du Val-de-Marne. 1^{re} série 2010.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	DISCIPLINE	SUBVENTION
Pierre Brossolette - Le Perreux-sur-Marne	Aviron	1 506 €
Willy Ronis - Champigny-sur-Marne	Handball	1 328 €
	Volley ball	1 678 €
Albert Camus - Thiais	Gymnastique rythmique	711 €
Charcot - Joinville-le-Pont	Aviron	2 875 €
Camille Pissarro - La Varenne-Saint-Hilaire	Hand-Ball	455 €
Paul-Valéry - Thiais	Tennis	125 €
	Aérobic	2 342 €
Victor Duruy - Fontenay-sous-Bois	Tennis de table	287 €

2010-20-18 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 8^e série 2010.

Entente sportive caudacienne <i>section football</i>	9 ^e tournoi européen à La Queue-en-Brie les 3 et 4 avril 2010	1 000 €
section athlétisme	La Caudacienne à La Queue-en-Brie (stade Barran) du 12 juin 2010	150 €
Espace sportif de Sucy-en-Brie <i>section basket-ball</i>	15 ^e tournoi interscolaire à Sucy-en-Brie le 13 mai 2010	400 €
<i>section athlétisme</i>	La Sucyenne à Sucy-en-Brie le 5 septembre 2010	2 200 €
Union sportive fontenaysienne <i>section judo</i>	24 ^e trophée de Fontenay le 14 mars 2010 à Fontenay-sous-Bois	100 €
Société d'encouragement du sport nautique - Nogent-sur-Marne	Course internationale de 21 kilomètres le 19 juin 2010 à Nogent-sur-Marne	1 000 €
Vélo Club de Vincennes <i>section cyclisme</i>	43 ^e grand prix cycliste de Vincennes du 12 septembre 2010 à Vincennes	500 €
ASPHALTE 94 - marathon relais <i>section courses à pied</i>	Marathon relais du 27 juin 2010 à Choisy-le-Roi	2 000 €
Club omnisport municipal d'Arcueil <i>section football</i>	Tournoi benjamin national à Arcueil (stade Louis-Frébault) du 12 au 13 juin 2010	800 €

Red Star Club de Champigny-sur-Marne <i>section rugby</i>	Tournoi de rugby à 7 à Champigny-sur-Marne (Complexe sportif Nelson Mandela) du 6 au 7 juin 2010	600 €
<i>section boxe anglaise</i>	Gala de boxe anglaise à Champigny-sur-Marne du 29 mai 2010	950 €

2010-20-19 - Subventions pour l'organisation des 44^{es} Jeux sportifs du Val-de-Marne. 1^{re} série 2010.

Comité départemental de Basket-Ball du Val-de-Marne	252,00 €
Association BMX Sucy 94.....	765,00 €
Sporting Club de Choisy-le-Roi – Section Voile	186,00 €
Comité départemental 94 de Baseball et Softball	380,00 €
Comité départemental du Val-de-Marne d'Aïkido et de Budo	187,00 €
Comité départemental des Sports de Glace du Val-de-Marne.....	1 094,34 €
Comité dDépartemental de Spéléologie du Val-de-Marne	2 231,00 €
Association Turbulences	500,00 €
Comité départemental de la Retraite Sportive du Val-de-Marne.....	220,00 €
Taekwondo Maisons-Alfort.....	620,00 €
Etoile Sportive de Villecresnes	310,00 €
Association les Amis de l'ENM.....	800,00 €
Comité départemental UFOLEP 94.....	1 400,00 €
Association Gladiateurs Foot US.....	150,70 €
Vincennes Rock Club	300,00 €
Académie Sporting Club de Champigny.....	84,92 €
Maison des Jeunes et de la Culture du Mont-Mesly.....	300,00 €
Orlywood prod	1 000,00 €

2010-20-20 - Subventions pour l'organisation d'initiatives particulières en faveur de la pratique sportive des handicapés. 6^e série 2010.

Association sportive des handicapés physiques et visuels - ASPAR Créteil	Stage de perfectionnement de cyclisme handisport sur les routes des Pays de la Loire du 1 ^{er} au 8 août 2010	2 500 €
Espace sportif de Sucy-en-Brie <i>section handball</i>	Quinzaine du torball à Sucy-en-Brie du 7 au 26 juin 2010	1 700 €

2010-20-21 - Subventions pour soutenir le sport collectif de niveau national. 7^e série 2010.

Association amicale sportive de Fresnes	8 750 €
Red Star club de Champigny.....	7 000 €
Hockey sporting club de Saint-Maur.....	7 000 €
Union sportive fontenaysienne	22 500 €
Entente sportive caudacienne	12 000 €
Union sportive d'Alfortville basket-ball	35 000 €
Club athlétique de Thiais	12 250 €
Réveil de Nogent handball.....	17 500 €

2010-20-22 - Subventions pour soutenir le sport collectif de niveau national. 8^e série 2010.

Union sportive d'Alfortville handball.....	8 750 €
SAOS Union sportive de Créteil Lusitanos football	126 000 €
Vincennes volley club	28 000 €
Union sportive de Villejuif	33 250 €
Saint-Charles de Charenton Saint-Maurice basket-ball	35 000 €
Flibustiers de Villeneuve-Saint-Georges	6 000 €
Cercle des nageurs de la Marne Charenton volley-ball.....	50 570 €

Service aides mobilité vacances

2010-20-8 - Transports scolaires. Convention avec le Syndicat des transports d'Île-de-France et le groupement d'intérêt économique Comutitres relative aux achats de titres Imagine'R.

Village de vacances Guébriant

2010-20-23 - Renouvellement par reconduction expresse du marché avec la société Marty. Fourniture de fuel domestique ordinaire et de fuel carburant agricole pour le village de vacances Guébriant.

Village de vacances Jean-Franco

2010-20-24 - Renouvellement par reconduction expresse du marché avec la société La Mure-Bianco. Fourniture de fuel domestique ordinaire pour le village de vacances Jean-Franco.

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES _____

2010-20-45 - Convention avec l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP) pour l'organisation du colloque *L'Éducation nouvelle au service d'une nation à réformer : entre espoirs et réalités, 1930-1970*, les 22, 23 et 24 novembre 2010. Subvention de 1 500 euros.

2010-20-46 - Renouvellement de la convention avec la Fondation du Patrimoine. Subvention de 5 000 euros.

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

2010-20-50 - **Délégation de service public Filival-PAM 94 Signature de la délégation de compétence du STIF en matière de transport adapté dans le cadre du réseau PAM Ile-de-France.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ainsi que les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;

Vu le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005, portant statut du Syndicat des transports d'Île-de-France ;

Vu la délibération du Conseil général n° 05-306-03S -19 du 21 mars 2005 adoptant la Charte départementale pour l'accessibilité ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2009-5 – 3.1.8 du 25 mai 2009 adoptant le troisième schéma départemental en faveur des personnes handicapées ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2010-2 – 3.1.10 du 12 avril 2010 approuvant l'engagement d'une procédure de délégation de service public par voie d'affermage pour le renouvellement du service de transport adapté FILIVAL dans le Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France n°2009/0579 du 8 juillet 2009 relative au service de transport spécialisé pour les personnes handicapées en région Île-de-France – 2^e génération ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Autorise le Président à signer la convention de délégation de compétence du STIF pour l'exploitation du service FILIVAL – PAM 94.

Article 2 : Décide de porter le montant de plafond de subvention annuelle à 1 M€ en se réservant la possibilité de le faire passer à 1,1 M€ si les finances départementales le permettent dans les 6 ans à venir.

Article 3 : Décide de maintenir une compensation sociale permettant de baser la tarification du service pour les usagers sur celle des transports en commun de la façon suivante :

0 - 15 km	1 ticket T
15 - 30 km	3 tickets T
30 - 50 km	5 tickets T
+de 50 km.....	7 tickets T

Article 4 : Prend acte de la Charte graphique imposée par le STIF et décide de faire étudier la façon d'y intégrer l'identité visuelle actuelle du service FILIVAL.

Article 5 : Les subventions du STIF et de la Région pour le fonctionnement du service de transport adapté FILIVAL – PAM 94 seront imputées au budget, action 178, chapitre 74, sous-fonction 52, nature 74788. Le paiement des factures au délégataire du service FILIVAL - PAM 94 seront imputées au budget, action 178, chapitre 65, sous-fonction 52, nature 65736.

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES _____

Service des affaires foncières

2010-20-44 – Convention avec la Ville de Créteil. Cession à la Ville à l'euro symbolique de la crèche Ambroise-Paré, 1, rue Ambroise-Paré à Créteil.

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHÉS _____

Service du budget

2010-20-49 - Remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe d'urbanisme.

Service commande publique

2010-20-25 - Contrat avec les éditions Au Diable Vauvert. Édition de l'ouvrage *Questions d'Ados*, guide destiné aux collégiens dans le cadre des actions de la direction de la protection maternelle et infantile.

2010-20-26 - Autorisation à M. le Président du Conseil général de signer le marché relatif aux prestations d'agents de sécurité incendie à l'Hôtel du Département, Préfecture du Val-de-Marne.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : M. le Président du Conseil général est autorisé à signer le marché relatif aux prestations d'agents de sécurité incendie à l'Hôtel du Département, Préfecture du Val-de-Marne avec l'entreprise retenue à l'issue de la procédure.

Il a pour objectif la sécurité incendie des personnes et des biens des bâtiments de l'Hôtel du Département, Préfecture du Val-de-Marne, lors du remplacement de tout ou d'une partie du personnel habituellement en poste (congé maladie, congés annuels, formations...) et du renforcement de cette équipe lors de manifestations exceptionnelles (réunions, réceptions, les vœux du Président, arbre de Noël...).

Le marché sera passé suivant une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 30 du Code des marchés publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande suivant les dispositions de l'article 77-1 du Code des marchés publics, d'un coût annuel moyen de 135 000 € TTC, pour toute la durée du marché, soit quatre ans ferme.

Article 2 : Les crédits correspondant aux prestations de ce marché sont prévus au chapitre 011, sous-fonction 0202 et nature 6288.9 du budget général.

2010-20-27 - Marchés avec diverses entreprises (issus de la consultation). Fourniture et livraison d'articles de bureau.

Lot n°1 : Fournitures de bureau : société Lyreco

Lot n°2 : Fourniture de timbres personnalisables, dateurs et numéroteurs : société Timyx Etchola

Lot n°3 : Petites fournitures informatiques (hors cartouches imprimantes) : société Dyadem

Service restauration

2010-20-28 - Convention avec le collège François-Rabelais à Vitry-sur-Seine. Utilisation du self-service du domaine départemental Adolphe-Chérioux pour l'accueil des élèves, commensaux et personnel du collège.

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2010-501 du 30 novembre 2010

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux
Pôle ressources
Direction de la logistique**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n° 2010-209 du 28 mai 2010 modifié portant délégation de signature aux responsables de la direction de la logistique ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'Administration ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Philippe GÉRARD, directeur de la logistique à partir du 1^{er} décembre 2010, reçoit, à cette date, délégation de signature pour les matières et documents énumérés au C de l'annexe à l'arrêté n° 2010-209 du 28 mai 2010 modifié portant délégation de signature aux responsables de la direction de la logistique.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2010

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

Délégation de signature aux responsables des services départementaux.

Pôle Ressources

Direction des affaires juridiques.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 - alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n° 2008-293 du 29 mai 2008 modifié portant délégation de signature aux responsables de la direction des affaires juridiques ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M^{me} Jocelyne PEZARD, chef du service des affaires foncières à la direction des affaires juridiques, reçoit délégation de signature pour les actes notariés ou en forme administrative portant transfert de propriété ou servitude, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des affaires juridiques.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

Fermeture temporaire au public de la salle de lecture des Archives départementales du Val-de-Marne.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La salle de lecture des Archives départementales du Val-de-Marne sera fermée au public du lundi 24 au 31 décembre 2010 inclus.

Pendant cette période, les communications demandées par les services administratifs continueront à être adressées aux jours et heures habituels.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Évelyne RABARDEL

n°2010-509 du 2 décembre 2010

Modification de l'agrément n°91-786 du 4 juin 1991 concernant la crèche parentale, 5/7, rue Hyppolite-Pinson à Joinville-le-Pont.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles - Livre II - Différentes formes d'aide et d'actions sociales - Titre 1^{er} - Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n°92-785 du 6 août 1992, relatif à la protection maternelle et infantile ;

Vu le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté départemental n°91-786 du 4 juin 1991 ;

Vu la demande formulée par l'association parentale Les Petits Pinsons ;

Vu l'avis du médecin, directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition du Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 2 de l'agrément n°91-786, sus-visé, est modifié ainsi qu'il suit :

Le nombre d'enfants de moins de trois pouvant être admis dans l'établissement est fixé à 14 à compter du 1^{er} septembre 2010. Cette structure est ouverte au public du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 30.

Article 2 : L'article 3 de l'agrément n°91-786, sus-visé, est modifié ainsi qu'il suit :

La responsabilité technique de la crèche est confiée à M^{me} Aurore GOURDEL, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel qui l'accompagne est composé d'une auxiliaire de puériculture, de trois aides auxiliaires et d'une cuisinière.

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux et l'association Les petits Pinsons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Conseillère générale déléguée

Marie KENNEDY

Modification de l'agrément n°2010-080 du 9 mars 2010 concernant la crèche privée multi-accueil Les Titounets, 54-56, avenue Pierre-Brossolette au Perreux-sur-Marne.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles - Livre II - Différentes formes d'aide et d'actions sociales - Titre 1^{er} - Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n°92-785 du 6 août 1992, relatif à la protection maternelle et infantile ;

Vu le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'avis émis le 15 janvier 2010 par la municipalité du Perreux-sur-Marne

Vu la demande formulée par le gérant de la société Les Titounets ;

Vu l'avis du médecin, directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition du Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2010-080, sus-visé, est modifié ain si qu'il suit :

La crèche privée multi-accueil Les Titounets, 54-56, avenue Pierre-Brossolette est agréée depuis le 15 février 2010 (levée des réserves avec l'avis favorable de la commission de sécurité du 7 octobre 2010). Cette structure est ouverte au public du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté n°2010-080 est modifié ainsi qu'il suit :

Le nombre d'enfants âgés de 1 an à 4 ans pouvant être accueilli simultanément est fixé à 30 enfants, à compter du 28 octobre 2010.

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté n°2010-080 est modifié a insi qu'il suit :

La direction de la crèche est confiée, à titre dérogatoire, à M^{me} Claire PIFFERI, éducatrice spécialisée. Le reste du personnel travaillant auprès des enfants est composé de 5 autres agents dont une infirmière et une auxiliaire de puériculture.

Article 4 : Le Directeur général des services départementaux et le gérant de la société Les Titounets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Conseillère générale déléguée

Marie KENNEDY

n°2010-513 du 3 décembre 2010

Dotation globale et prix de journées applicables à l'institut le Val-Mandé, 7, rue Mongenot à Saint-Mandé, pour les établissements suivants : foyer d'hébergement André-Villette, foyer de vie Résidence Moi, la vie, foyer de jour André-Villette, SAVS Savie et SAMSAH Samvabien.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 312-1 alinéa I ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-196 du même code relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 ;

Vu les articles R. 351-1 à 351-40 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 611-2 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2009-11-3.3.22 du 14 décembre 2009 relative à la fixation d'un taux d'évolution des dépenses en 2010 des établissements et services sociaux et médico-sociaux contrôlés et tarifés par le Département ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 7 octobre 2009 entre l'institut Le Val-Mandé et le Conseil général du Val-de-Marne ;

Vu la notification de dotation globale de financement en date du 8 novembre 2010 ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2010, les recettes et les dépenses prévisionnelles des foyers d'hébergement, de vie, de jour, du SAVS et du SAMSAH de l'institut Le Val Mandé, situé à Saint-Mandé (94160) – 7, rue Mongenot, sont autorisées comme suit :

FH	Charges	Produits
Total	1 171 225,00	1 171 225,00
I	224 489,00	1 155 499,86
II	726 237,00	
III	220 499,00	15 725,14
report de résultats	-	-
FV	Charges	Produits
Total	1 815 246,00	1 815 246,00
I	256 131,00	1 796 733,00
II	1 208 045,00	
III	351 070,00	18 513,00
report de résultats	-	-

FJ	Charges	Produits
Total	720 184,00	720 184,00
I	127 817,00	695 184,00
II	535 328,00	
III	57 039,00	25 000,00
report de résultats	-	-
SAVS	Charges	Produits
Total	263 629,00	263 629,00
I	31 651,00	261 076,48
II	201 953,00	
III	30 025,00	2 552,52
report de résultats	-	-
SAMSAH	Charges	Produits
Total	810 358,00	810 358,00
I	62 975,00	271 010,67
II	696 271,00	
III	51 112,00	539 347,33
report de résultats	-	-

Article 2 : Le montant de la dotation relative à la prise en charge des personnes bénéficiant du Val-de-Marne comme domicile de secours et applicable en 2010 aux foyers d'hébergement, de vie, de jour, au SAVS et au SAMSAH de l'Institut Le Val Mandé, situé à Saint-Mandé (94160) – 7, rue Mongenot, s'établit à 3 358 914,38 € correspondant à douze fractions de 279 909,53 €. Il se décompose comme suit :

Établissements	Produits de la tarification	Taux de Val-de-Marnais	Dotation annuelle	Dotation mensuelle
Foyer hébergement	1 155 499,86 €	52,77%	609 757,28 €	50 813,11 €
Foyer de vie	1 796 733,00 €	87,57%	1 573 399,09 €	131 116,59 €
Foyer de jour	695 184,00 €	92,59%	643 670,87 €	53 639,24 €
SAVS	261 076,48 €	100,00%	261 076,48 €	21 756,37 €
SAMSAH	271 010,67 €	100,00%	271 010,67 €	22 584,22 €
Montant total de la dotation			3 358 914,38 €	279 909,53 €

Article 3 : Le montant de la dotation mensuelle moyennée due au titre de la prise en charge des personnes bénéficiant du Val-de-Marne comme domicile de secours, à verser pour le mois de décembre 2010 et prenant en compte les produits encaissés et à encaisser, entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 novembre 2010 dans les conditions de l'exercice précédent, s'élève à 487 379,13 €.

Il se répartit comme suit :

Établissements	Dotation mensuelle décembre 2010
Foyer hébergement	96 125,70 €
Foyer de vie	177 855,38 €
Foyer de jour	141 557,39 €
SAVS	49 256,41 €
SAMSAH	22 584,25 €

Article 4 : Les prix de journées réels (non moyennés) relatifs à la prise en charge des personnes bénéficiant d'un autre domicile de secours que le Val-de-Marne et applicables en 2010 aux foyers d'hébergement, de vie, de jour, au SAVS et au SAMSAH de l'Institut Le Val Mandé, situé à Saint-Mandé (94160) – 7, rue Mongenot, s'établissent comme suit :

Établissements	Prix de journée réel
Foyer hébergement	106,99 €
Foyer de vie	181,31 €
Foyer de jour	122,37 €

Article 5 : Les prix de journées moyennés relatifs à la prise en charge des personnes bénéficiant d'un autre domicile de secours que le Val-de-Marne, à verser pour le mois de décembre 2010 et prenant en compte les produits encaissés et à encaisser, entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 novembre 2010 dans les conditions de l'exercice précédent s'établissent comme suit :

Établissements	Prix de journée moyenné 2010
Foyer hébergement	153,52 €
Foyer de vie	272,78 €
Foyer de jour	199,55 €

Article 6 : Les fractions de dotation globale et prix de journées facturables à compter du 1^{er} janvier 2011 dans l'attente de la fixation des tarifs 2011 seront établis sur la base des dotations et prix de journées réels (non moyennés) de l'exercice 2010 tels que fixés aux articles 2 et 4 du présent arrêté.

Article 7 : Tout recours dirigé contre le présent arrêté doit être porté devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, 58/62, rue de la Mouzaïa (75935) Paris cedex 19, dans le délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 8 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Le vice-président

Christian FOURNIER

Ouverture d'un avis de recrutement de 9 agents d'entretien qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance de 9 postes d'agents d'entretien qualifiés de la fonction publique hospitalière déclarés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert une commission pour le recrutement de 9 agents d'entretien qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Article 2 : Ces postes sont à pourvoir dans les foyers de l'Enfance départementaux du Val-de-Marne.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes :

- de nationalité française ou ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques, n'ayant pas de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard du code du service national français et notamment pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 recensés qui doivent être en capacité de fournir un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense,
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions,
- sans conditions de titres ou de diplômes.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage du présent arrêté, dans les locaux de l'établissement et dans ceux de la préfecture et des sous-préfectures du département à:

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources Humaines
SRH Social Enfance
121, avenue du Général-de-Gaulle
94009 CRÉTEIL Cedex

accompagnées :

- d'une lettre de candidature,
- d'un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés et leur durée,
- d'une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un certificat de nationalité émis par le pays d'origine,
- de l'état signalétique des services militaires ou d'une copie de ce document ou d'une attestation de l'appel de préparation à la défense.

Article 5 : La liste d'aptitude des candidats retenus, par ordre d'aptitude, est établie par arrêté. La liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste qui est valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Article 6 : M. le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Ouverture d'un avis de recrutement de 2 adjoints administratifs de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance de 2 postes d'adjoints administratifs de la fonction publique hospitalière déclarés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert une commission pour le recrutement de 2 adjoints administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Article 2 : Ces postes sont à pourvoir dans les foyers de l'Enfance départementaux du Val-de-Marne;

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes :

- de nationalité française ou ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques, n'ayant pas de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard du code du service national français et notamment pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 recensés qui doivent être en capacité de fournir un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense,
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions,
- sans conditions de titres ou de diplômes,

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage du présent arrêté dans les locaux de l'établissement et dans ceux de la préfecture et des sous-préfectures du département à :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources Humaines
SRH Social Enfance
121, avenue du Général-de-Gaulle
94009 CRÉTEIL Cedex

accompagnées :

- d'une lettre de candidature,
- d'un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés et leur durée,
- d'une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un certificat de nationalité émis par le pays d'origine,
- de l'état signalétique des services militaires ou d'une copie de ce document ou d'une attestation de l'appel de préparation à la défense.

Article 5 : La liste d'aptitude des candidats retenus, par ordre d'aptitude, est établie par arrêté. La liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste qui est valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Article 6 : M. le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication au *bulletin officiel*.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Concours sur titres en vue du recrutement de 5 ouvriers professionnels qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance de 5 postes d'ouvriers professionnels qualifiés de la fonction publique hospitalière déclarés au ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours sur titres pour le recrutement de 5 ouvriers professionnels qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Article 2 : Ces postes sont à pourvoir dans les foyers de l'Enfance départementaux du Val-de-Marne.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 13-II du décret n°2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs du Département à :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources Humaines
SRH Social Enfance
Avenue du Général-de-Gaulle
94011 CRÉTEIL Cedex

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Concours sur titres en vue du recrutement d'une puéricultrice de classe normale de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance d'un poste de puéricultrice de la fonction publique hospitalière déclaré au ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours sur titres pour le recrutement d'une puéricultrice de la fonction publique hospitalière

Article 2 : Un poste est à pourvoir à la pouponnière du foyer départemental de l'Enfance de Sucy-en-Brie

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 17 du décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs du Département à :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des ressources humaines
SRH Social Enfance
Avenue du Général-de-Gaulle
94011 CRÉTEIL Cedex

Article 5 : M. le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Concours sur titres en vue du recrutement d'un maître-ouvrier de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance d'un poste de maître ouvrier de la fonction publique hospitalière déclaré au ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours sur titres pour le recrutement d'un maître ouvrier de la fonction publique hospitalière ;

Article 2 : Ce poste est à pourvoir dans un foyer départemental de l'Enfance du Val-de-Marne.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 13-III du décret n°2007-1185 du 3 août 2007 modifiant le décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai d'1 mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs du Département à :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources Humaines
SRH Social Enfance
Avenue du Général-de-Gaulle
94011 CRÉTEIL Cedex

Article 5 : M. le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Concours sur titres en vue du recrutement d'une aide-soignante de la fonction publique hospitalière.

Le Président du Conseil général,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, Titre I portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée par la loi n°87.529 du 13 juillet 1987 ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, Titre IV modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1188 du 3 août 2007 modifiant le décret n°89.241 du 18 avril 1989 portant statut particulier des aides soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'avis de vacance d'un poste d'aide-soignante de la fonction publique hospitalière déclaré au ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours sur titres pour le recrutement d'une aide soignante de la fonction publique hospitalière ;

Article 2 : Ce poste est à pourvoir à la pouponnière du foyer départemental de l'Enfance de Sucy-en-Brie.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 6 du décret n°2007-1188 du 3 août 2007 modifiant le décret n°89.241 du 18 avril 1989 portant statut particulier des aides soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées dans un délai de 1 mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs du Département à :

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources Humaines
SRH Social Enfance
Avenue du Général-de-Gaulle
94011 CRÉTEIL Cedex

Article 5 : M. le Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Danielle MARÉCHAL

Arrêtés conjoints

n° 2010-510 du 2 décembre 2010

**Commune de Nogent sur Marne. Réseau des routes départementales. RD 239 et 239^A (ex-RD42^E)
Déclassement du domaine public départemental pour classement dans le domaine public communal de la rue de Fontenay.**

Le Président du Conseil général du Val-de-Marne,

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 131-4 et L 141-3 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n°2010-5-17 du 15 mars 2010 ;

Et le dossier technique ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 mai 2010 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La rue de Fontenay (sur un linéaire de 695 m) est déclassée du réseau de la voirie départementale.

Article 2 : Cette rue est définitivement classée dans le réseau de la voirie communale.

Article 3 : Dit que tous les équipements annexes de la voirie suivent le régime du déclassement/classement et seront affectés au patrimoine de la commune de Nogent-sur-Marne.

Article 4 : Précise que ce transfert de domanialité ne concerne pas les différents réseaux qui conserveront leur propre régime d'occupation du domaine public routier (réseau des égouts départementaux, réseau de distribution publique d'eau potable, EDF-GDF).

Article 5 : Les conventions et redevances d'occupation du domaine public seront gérées par la commune à compter de la date du classement dans son domaine, sauf celles concernant l'occupation par un opérateur, d'ouvrages restant de domanialité départementale.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne ainsi qu'au registre des arrêtés du maire et sera affiché à l'hôtel de ville de la commune intéressée.

Article 7 : Monsieur le Maire de Nogent-sur-Marne, Monsieur le Directeur général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution de cet arrêté.

Fait à Créteil, le 2 décembre 2010

Le Maire de Nogent-sur-Marne,

J.J.P. MARTIN

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER
